



Produit conform les attends, bon de commande conform le droit?

Par **Rodus**, le **18/04/2016** à **17:44**

Bonjour. En nov2015 j'ai signé un bon de commande pour l'achat d'un fourgon aménagé 4x4, à livrer avant fin juillet 2016. J'ai posé une question au vendeur et le fabricant sur l'absence de protection de surbasse et protection de l'équipement attachée sur le châssis. Le vendeur comme le fabricant se refusent de ajouter plus de protection que prévu par le fabricant de la voiture, et l'équipeur Dangel (protection surbasse moteur seulement).

Le vendeur et le fabricant m'ont dit de m'adresser au fabricant de la voiture (Fiat) en cas des dommages provoqués par l'usage comme recommandé dans leur publicités. Donc rouler la voiture comme prévu et en accordance de ses publicités, et en cas des dommages réclamer?

Ou detester le contract parceque je ne suis pas sur que le contract est conforme le loi et regelementations concernées.

Plus, je m'excuse pour mes exprssions en Francais, je suis de nationalité Hollandais.
En attente de vos commentaires mes salutations.